

(1)

( N° 126. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 22 MARS 1870.

---

### MODIFICATIONS A LA LOI PROVINCIALE <sup>(1)</sup>.

---

#### AMENDEMENTS.

Substituer dans le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'art. 119, proposé par la section centrale, les mots : *des délibérations*, à ceux-ci : *de toutes les délibérations*, etc.

Faire suivre immédiatement ce 1<sup>er</sup> paragraphe de cet alinéa :

« Les règlements d'administration, d'ordre et de service intérieur déterminent quelles sont les délibérations qui doivent être transcrites. »

Le 2<sup>e</sup> paragraphe du projet deviendrait ainsi le 5<sup>e</sup> et dernier.

C. MULLER.

---

(1) Projet de loi, n° 58.

Rapports, n° 114 et 119.

---